

France-Voreppe: Construction project management services

OJ S 129/2015 08/07/2015

Contract notice

Works

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Ville de Voreppe

National registration number: 21380565800159

Postal address: 1 place Charles de Gaulle, CS 40147

Town: Voreppe

Postal code: 38341

Country: France

For the attention of: Rémond Luc, maire

E-mail: commande-publique@ville-voreppe.fr

Telephone: +33 476504739

Fax: +33 476504748

Internet address(es):Address of the buyer profile: <http://www.marchespublics.ledauphine-legales.com>**Additional information can be obtained from:**

Official name: Mairie de Voreppe: M. Alain Thevenon et Gilles Lancelon

Postal address: 1 place Charles de Gaulle

Town: Voreppe Cedex

Postal code: 40147

E-mail: commande-publique@ville-voreppe.fr

Telephone: +33 476504747

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: Mairie de Voreppe: accueil

Postal address: 1 place Charles de Gaulle

Town: Voreppe Cedex

Postal code: 40147

I.2. Type of the contracting authority**I.3. Main activity****I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities**

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description**II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority**

Concession d'aménagement — ZAC de l'Hoirie.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Works

Design and execution

Main site or place of performance: Commune de Voreppe, ZAC l'Hoirie, 38341 Voreppe Cedex.

NUTS code FR714 Isère

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Concession d'aménagement relevant des dispositions des articles L. 300-4, L. 300-5 et R. 300-11-1 à R. 300-11-6 du Code de l'urbanisme. La présente concession relève du droit communautaire des marchés.

La concession permettra d'aménager et d'équiper les terrains de l'Hoirie, d'une superficie d'environ 4,5 ha en grande partie non urbanisés, situés entre l'avenue Honoré de Balzac, l'avenue du 11 novembre et au Nord la rue de l'Hoirie, au sud la rue du Péage.

Le choix d'aménagement privilégie l'intégration du projet en harmonie avec son environnement:

- Densité maîtrisée, hauteur des constructions en adéquation avec le bâti environnant
- prise en compte des impacts environnementaux (protection paysagère, gestion des eaux, ?)
- Mixité des fonctions (Habitat intermédiaire et petits collectifs, économie, services, équipement et espace public), des logements (accession, locatif, logements aidés, ?) et des formes urbaines (Habitat intermédiaire et petits collectifs)
- organisation des déplacements -maillage mode doux, ?).

II.1.6. CPV code(s)

71541000 Construction project management services, 45220000 Engineering works and construction works, 70310000 Building rental or sale services, 71242000 Project and design preparation, estimation of costs, 71247000 Supervision of building work

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

La Commune de Voreppe envisage la conclusion d'une concession d'aménagement portant sur l'urbanisation de la zone dite « L'Hoirie ». Ce projet d'aménagement, consiste en la réalisation d'une surface de plancher totale de 19 000 mètres carrés constituée:

- De logements, pour une surface d'environ 14 000 mètres carrés de surface de plancher, soit environ 200 logements avec entre 20 % et 21,6 % de LLS et 10 % en accession sociale;
- de bureaux ou services pour 500 à 800 mètres carrés de surface de plancher en rez-de-chaussée;
- d'une surface commerciale, pour environ 4100 mètres carrés de surface de Plancher dont 2500 mètres carrés de surface de vente.

Le coût total de l'opération est estimé à ce jour à 6,3 millions d'euros HT, incluant une participation de la Commune de Voreppe.

Le concessionnaire sera notamment chargé des missions énoncées dans la rubrique «Informations complémentaires» VI.3.

II.2.2. Information about options

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 96 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Les modalités de cautionnement et de garanties exigées du partenaire seront mentionnées dans le dossier de consultation.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

En application de l'article R. 300-11-1 du code de l'urbanisme, la rémunération du concessionnaire pour la réalisation de l'opération sera assurée par:

- le produit à provenir des cessions, des concessions d'usage, des locations de terrains ou d'immeubles bâtis et des produits financiers,
- la participation de la Commune de Voreppe, prenant la forme d'une participation financière et d'un apport en nature d'une partie des terrains situés dans le périmètre de l'opération et mobilisables au titre de l'opération,
- les participations financières de différentes collectivités intéressées à l'opération et de toutes celles qu'il pourrait obtenir de tout organisme public ou privé après accord de l'autorité concédante.

La Ville de Voreppe envisage de participer au coût de l'opération avec une participation en numéraire estimée à 1 600 000 EUR.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Les candidats peuvent se présenter seuls ou en groupement. Toutefois, en cas de groupement la forme du groupement conjoint avec mandataire solidaire pourra être imposée au Groupement attributaire si celui-ci ne constitue pas de société de projet.

Une même entreprise ne peut présenter, pour le contrat, plusieurs offres en agissant à la fois:

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements;
- en qualité de membres de plusieurs groupements.

Les groupements devront être constitués dès la remise des candidatures.

La composition des groupements candidats ne pourra être modifiée, entre la remise des candidatures et la signature de la convention, par l'ajout de membres additionnels ou le retrait de membres, que dans le respect des principes de transparence, d'égalité et de concurrence, sous réserve:

- que cette modification de la composition des groupements candidats intervienne au plus tard au moment de la remise de l'offre;
- que le groupement continue à présenter des capacités et des garanties, au moins équivalentes à celles qui avaient conduit à la sélection de sa candidature;

— de l'accord exprès de la Commune de Voreppe.

Chaque candidat a la possibilité de constituer, en cas de succès, une société de projet (ou société ad hoc), laquelle sera signataire du contrat. Dans cette hypothèse, tous les membres du groupement devront être actionnaires de la société, certain pouvant n'être tenus que pour la durée nécessaire au respect de leurs obligations.

La constitution de la société de projet ne saurait en aucun cas avoir pour objet ou pour effet de réduire la portée des engagements de l'opérateur économique ou du groupement attributaire à l'égard de la Commune de Voreppe.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Le candidat ou chaque membre du groupement devra fournir:

- Une lettre de candidature (Dc1 ou équivalent) datée et signée en original par une personne habilitée à engager le candidat, et en cas de groupement, les coordonnées de chacun des membres du groupement, le nom du mandataire unique, le caractère conjoint ou solidaire du groupement, l'habilitation éventuelle du mandataire à signer la candidature du groupement;
- Une attestation sur l'honneur déclarant qu'il n'entre pas dans l'un des cas d'exclusion mentionnés à l'article L. 1414-4 du Code général des collectivités territoriales. Si le candidat est un groupement, il fournira des attestations pour chaque membre du groupement.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Le candidat ou chaque membre du groupement fournira:

- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le résultat net concernant des prestations similaires, réalisées au cours des trois derniers exercices;
- Une déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels;

Si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire, pour justifier de sa capacité financière, l'un des renseignements ou documents prévus ci-dessus, il peut prouver sa capacité par tout autre document équivalent.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Le candidat ou chaque membre du groupement fournira:

- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années;
- Une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique;
- Une liste des travaux exécutés ou en cours d'exécution au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin;
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des

travaux de même nature que le présente contrat;

La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références similaires au projet objet de la présente consultation (services et travaux).

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres prestataires. Dans ce cas, il justifie des capacités de ce ou ces prestataires et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du contrat.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Restricted

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

Envisaged number of candidates: 5

Objective criteria for choosing the limited number of candidates: Les candidats invités à présenter une offre seront sélectionnés à partir des critères suivants:

— la capacité économique et financière (pondération: 30 %), appréciée au regard des éléments mentionnés au III.2.2 du présent avis, permettant d'assumer les obligations financières relatives à un projet de taille et complexité similaires;

— la capacité technique et professionnelle (pondération: 70 %), appréciée au regard des éléments mentionnés au III.2.3 du présent avis et, notamment, au regard de l'exhaustivité de l'équipe présentée pour mener à bien des opérations de taille et de complexité similaires.

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Criteria below

1. Qualité technique de l'offre %. Weighting 60

2. Pertinence du coût global de l'opération %. Weighting 40

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

ZACHoirie01

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 10.8.2015 - 12:00

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

10.8.2015 - 12:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

19.8.2015

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 180 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au guichet de dépôt sur <http://www.marchespublics.ledauphine-legales.com>

Procédure: Appel d'offres restreint, Services et Travaux

Unité monétaire utilisée, l'euro.

En complément à la rubrique «Quantité ou étendue globale» (li.2.1) Le concessionnaire sera notamment chargé des missions suivantes:

- Acquérir la propriété des biens immobiliers bâtis ou non bâtis ainsi que de droits mobiliers compris dans le périmètre de la concession. Afin d'assurer la maîtrise foncière des biens nécessaires à la réalisation de l'opération, il pourra se voir déléguer le droit de préemption urbain et la possibilité, le cas échéant, de mener des expropriations. Il procédera à la vente, à la location ou à la concession des biens immobiliers situés à l'intérieur du périmètre de la concession
- gérer les biens acquis
- procéder à toutes études opérationnelles (notamment les études nécessaires au dossier de réalisation de ZAC, et la gestion des contrats d'études en cours qui lui seront transférés)
- maîtrise d'ouvrage des travaux et équipements concourant à l'opération prévus dans la concession
- céder, concéder ou louer les biens immobiliers bâtis ou non bâtis compris dans le périmètre de la concession. Il sera autorisé à négocier et conclure des conventions de participation et des conventions d'association conformément aux articles L.311-4 et L. 311-5 du Code de l'urbanisme,

- assurer l'ensemble des tâches de conduite et de gestion administrative, technique, financière et comptable de l'opération,
- préparation et coordination de l'ensemble des actions nécessaires à la bonne fin de l'opération (notamment à la clôture financière et juridique de l'opération).

#1) Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur <http://www.marchespublics.ledauphine-legales.com>.

#2) Les dossiers de candidature devront être transmis sous plis cacheté portant la mention «Candidature conception aménagement ZAC Hoirie ne pas ouvrir »

#3) Les candidatures seront impérativement transmises avant les dates et heures indiquées à la rubrique Iv.3.4 par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et de garantir leur confidentialité. Il est rappelé que la télécopie ne permet pas de garantir la confidentialité.

— si les candidats choisissent de transmettre le dossier de candidature sous format papier, les plis seront adressés à l'adresse indiquée à la rubrique I.1 ou déposé à l'accueil de la mairie pendant les horaires d'ouverture. La Mairie est ouverte au public du lundi au vendredi de 9:00 à 12:00 et de 13:30 à 17:00, attention le jeudi fermeture à 12:00.

— si les candidats choisissent de transmettre le dossier de candidature sous format électronique, la plateforme à utiliser est la suivante <http://www.marchespublics.ledauphine-legales.com>. Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli fermé et comporte obligatoirement la mention «Copie de sauvegarde», ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure. Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier.

#4) Pour obtenir tous renseignements complémentaires, les candidats pourront formuler leur demande sur le site du profil acheteur <http://www.marchespublics.ledauphine-legales.com> ou par demande écrite aux adresses mentionnées à la rubrique I.1.

#5) La présente consultation est menée conformément aux dispositions des articles L. 1411-5 à L. 1411-8 du CGCT, rendues applicables par renvoi de l'article R.300-1-2 du Code de l'urbanisme.

La Commune adressera aux candidats admis une lettre de consultation écrite les invitant à remettre une offre selon la procédure d'appel d'offres restreint prévue à l'article L. 1414-8 du CGCT.

#6) Les documents fournis par le candidat devront, soit être rédigés en langue française, soit être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

#7) La durée prévisionnelle de la concession d'aménagement est fixée à 8 années, à compter de la notification de la convention.

#8) Précision rubrique Iv.3.4 «Date limite de réception des offres ou des demandes de participation» : s'agissant d'une procédure restreinte, il s'agit de la date limite de réception des candidatures. Après examen des candidatures, le dossier de consultation sera remis gratuitement aux candidats admis à présenter une offre. La date de remise des offres sera précisée dans les documents de la consultation. Le dossier de consultation sera directement adressé aux candidats admis sur le profil acheteur <http://www.marchespublics.ledauphine-legales.com>

#9) Précision concernant la rubrique Iv.2.1 «Critères d'attribution » : l'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères suivants:

critère 1) qualité technique de l'offre (60 %), le candidat fournira une note détaillée qui décrira:
— l'organisation des moyens en personnel (équipe dédiée au projet) accompagnée des CV correspondant

— la méthodologie de travail et la déclinaison du programme prévisionnel envisagé
— les modalités de mise en oeuvre du développement durable notamment en matière de qualité architecturale, de performance environnementale, de mixité sociale et de diversité des fonctions urbaines.

— le planning prévisionnel, le phasage opérationnel, les délais d'exécution, le détail des procédures

critère 2) Pertinence du coût global de l'opération (40 %), le candidat fournira une note détaillée qui décrira:

— le bilan prévisionnel intégrant la totalité des recettes et des dépenses et la cohérence des différents postes du bilan et de sa trésorerie.

— l'optimisation des recettes (niveau et des participations publiques, optimisation des charges foncières, rémunération sur l'opération.

#10) L'Ouverture des candidatures et des offres n'est pas publique. Les candidats n'y sont pas admis.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 3.7.2015.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif de Grenoble

Postal address: 2 place de Verdun, BP 1135

Town: Grenoble

Postal code: 38022

E-mail: greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Telephone: +33 476429000

Fax: +33 476422269

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Tribunal administratif de Grenoble

Postal address: 2 place de Verdun, BP 1135

Town: Grenoble

Postal code: 38022

E-mail: greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Telephone: +33 476429000

Fax: +33 476422269

VI.5. Date of dispatch of this notice

3.7.2015